

Jessé **LEDUC**
Fils de Pierre et Esther DUMONT

Métier du père : docteur en droit, avocat au baillage siège présidial de Caen.

ET LXXVI 89 Le 19.01.1686 Contrat de mariage devant Thomas Lesecq Delaunay et....

Furent présents Jessé **LEDUC**, sieur des Fontaines, docteur en droit, avocat à la cour de parlement, demeurant rue du plâtre, paroisse St Séverin, fils de Pierre LEDUC, docteur en droit, avocat au baillage siège présidial de Caen, et défunte Esther DUMONT, dont il a autorisation de son père par acte du 24.01.1685 devant Jacques Barbey, notaire à la sergenterie de Briquesard en la Vicomté de Bayeux, et demoiselle Jeanne-Françoise GOUET, fille d'Hervé, sieur du Vadanis, fauconnier du roi, et de défunte Philippine DUMONT, qui a donné son accord par acte sous seing privé du 31.08.1685, et demeurant chez monsieur GUYONNET rue du Plâtre.

Dès le mois d'octobre 1685 les futurs avaient envoyé en cour de Rome une demande de dispense de parenté.

Ils sont mariés selon la coutume de Normandie. La dot est constituée dans la succession de sa défunte mère.

Ils seront communs en biens. La future est douée de 1000L.

Ils signent tous les deux comme GUYONNET.

ET LXXVI 164 Le 21.04.1712 Transaction devant Jacques Desécures et Louis Doyen

Furent présents Nicolas CARPENTIER, bourgeois de Paris, demeurant rue et paroisse St Nicolas du Chardonnet, comme curateur dans la succession vacante de défunt Jessé **LEDUC**, vivant conseiller du roi et son procureur général au Conseil Souverain de Québec en la Nouvelle-France, par sentence du Châtelet le 19.04 insinuée le même jour d'une part.

Antoine MUSSEL, bourgeois, demeurant rue du Fouard, paroisse St Etienne-du-Mont, comme tuteur de Jean-Baptiste et Marie-Françoise LEDUC, frère et sœur, enfants mineurs du premier lit de défunt Jessé **LEDUC** et défunte Jeanne-Françoise GOUET, homologuée le 11.04 et sentence du 13.04 sur les créances de la succession du défunt.

Charles GOUJON de la BARONNIERE, bourgeois de Paris, demeurant rue des Trois Portes, paroisse St Etienne-du-Mont, au nom et comme tuteur de Anne-Françoise, Joseph-Sébastien, Marie-Madeleine-Thérèse, et Claude-Dominique LEDUC, enfants du second lit du défunt et de défunte Anne-GOUJON de la BARONNIERE.

Dame Claire FOUCAULT, veuve en dernière noce du défunt et aussi créancière de sa succession au moyen de la renonciation faite de la communauté au Châtelet le 13.02.1711, demeurant rue Guénégault, paroisse St André-des-Arts.

On parle de biens en Normandie : Ferme de la Pannerie paroisse de Gourfaleur vicomté de St-Lô, une maison en la paroisse de St Romphaire, et aussi de nombreuses rentes diverses parfois en nature.